Nations Unies A/66/287

Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 19 a) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis conformément à la résolution 65/152 de l'Assemblée générale, dresse le bilan de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que des mesures prises par les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies et les principaux groupes, dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris grâce à des partenariats en la matière. Il rend également compte des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

* A/66/150.

11-44862 (F) 130911 130911

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Vue d'ensemble	3
III.	Secteurs prioritaires et questions transversales	5
IV.	Institutions et gouvernance	24
V.	Actions dans le cadre de la coopération internationale et mise en œuvre	28
VI.	Avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	35
VII.	Étapes suivantes	38

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution 65/152 dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que les engagements, programmes et objectifs assortis de délais précis adoptés au Sommet mondial pour le développement durable soient respectés et que les dispositions relatives aux moyens de mise en œuvre énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg soient appliquées, et a réaffirmé que la Commission du développement durable était l'organe de haut niveau responsable du développement durable dans le système des Nations Unies et l'instance où se débattaient les questions relatives à l'intégration des trois dimensions du développement durable.

2. Ce rapport est présenté à mi-parcours des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à un moment où la Commission du développement durable n'est pas parvenue à une conclusion, en grande partie faute d'un consensus au sujet de la reconduction des accords antérieurs relatifs aux moyens de mise en œuvre.

3. Il convient de lire le présent rapport à la lumière des autres rapports soumis au titre du point de l'ordre du jour relatif au développement durable.

II. Vue d'ensemble

4. Le rapport présenté l'an dernier[1] soulignait l'amplitude et les dimensions multiples du développement durable, qui tient compte et concilie les aspects économique, social et environnemental tout en contribuant au rapprochement entre les pays développés et les pays en développement, entre les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile, et entre les générations présente et à venir.

5. Le présent rapport s'intéresse de plus près à la manière de favoriser une convergence plus étroite entre les trois piliers du développement durable.

6. Les principes de Rio[2] constituent un cadre systématique de coopération internationale pour le développement durable, qui inclut des engagements en faveur du bien-être humain, de la souveraineté nationale, du droit au développement, de la protection de l'environnement, de l'élimination de la pauvreté, de la défense des personnes vulnérables, de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que d'une consommation et d'une production durables. Ils jettent les bases d'accords ultérieurs, y compris ceux qui doivent être conclus dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

7. Les obstacles au développement durable ont trois origines. Premièrement, malgré les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, celui qui consiste à éliminer la pauvreté reste difficile à atteindre. Deuxièmement, les effets néfastes des activités humaines sur la nature et les ressources naturelles ont atteint des niveaux alarmants. Troisièmement, la communauté internationale devra se montrer résolue à réaffirmer et mettre en œuvre

---

[1] A/65/298.

[2] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. 1, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe 1.

les décisions passées. L'élimination de la pauvreté s'inscrit dans un contexte de croissance économique et d'industrialisation rapides; or, faute d'accès à des technologies nouvelles et à des moyens financiers, elle nécessitera des ressources naturelles, ce qui peut menacer un environnement déjà soumis à de fortes pressions par les modèles de développement antérieurs et les modèles de consommation actuels des pays à revenu élevé. Par conséquent, une transition vers des modèles de consommation et de production durables, menée par les pays à revenu élevé, doit aller de pair avec le développement durable des pays à faible revenu.

8. Néanmoins, il ressort des analyses que la tendance à s'orienter vers un avenir non durable peut être inversée. Ce revirement devra s'appuyer sur une combinaison de facteurs, dont l'accès des pays pauvres à la technologie et au financement, la mise au point et la diffusion de technologies de pointe, une meilleure disponibilité des services énergétiques, l'évolution des modes de vie et des valeurs et un engagement politique soutenu. Il faut des décennies pour concilier de nouveau activité humaine et environnement sain, rendre obsolète la pauvreté et combler les fossés profonds entre les peuples.

9. Le changement climatique est déjà une réalité. Il a commencé à menacer les écosystèmes, les ressources hydriques et la sécurité alimentaire et contribue à la multiplication des catastrophes naturelles. Ces difficultés peuvent persister, entraînant pertes humaines et dégâts matériels. Une transition planétaire vers un avenir humain, juste et écologique[3] exige une croissance économique rendue durable par le souci de l'environnement, des investissements accrus dans les infrastructures écologiques, la consolidation du pilier social, la création d'emplois plus respectueux de l'environnement et une coopération internationale d'un niveau sans précédent.

10. L'un des grands éléments de cette démarche réside dans un meilleur accès des pays pauvres à des services énergétiques durables, modernes et d'un coût abordable. L'énergie est cruciale, non seulement pour la croissance économique et le développement industriel, mais aussi pour chacun des objectifs du Millénaire pour le développement, et pour alléger la pression exercée sur les ressources naturelles.

11. L'idée maîtresse est non seulement d'intégrer et d'associer environnement et développement pour créer une synergie, mais encore de faire en sorte qu'il soit tenu compte des questions de durabilité dans toutes les décisions liées à l'économie et au développement, et donc de veiller à ce que l'ensemble des mesures prises en faveur du développement soit élaborées dans un souci de durabilité. En retour, investir dans l'environnement – en protégeant, restaurant et reconstituant les ressources naturelles – pourrait s'avérer un facteur considérable de prospérité économique dans l'avenir.

12. Les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres parties concernées ont recensé un certain nombre de secteurs dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait traiter en priorité et au sujet desquels il serait bon qu'elle prenne des décisions et des initiatives, et dont plusieurs démarches sont examinées dans la section III du présent rapport.

---

[3] Paul Raskin, Tariq Banuri, Gilberto Gallopín, Pablo Gutman, Al Hammond, Robert Kates, Rob Swart,*Great Transition: The Promise and Lure of the Times Ahead*, rapport du Global Scenario Group, Institut de Stockholm pour l'environnement (2002).

III. Secteurs prioritaires et questions transversales

Énergie[4]

13. L'année 2012 a été proclamée Année internationale de l'énergie durable pour tous[5], soulignant l'importance de l'accès universel à l'énergie au regard du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la protection de l'environnement grâce à l'utilisation durable de sources énergétiques traditionnelles, de technologies plus propres et de sources d'énergie plus modernes[6].

14. Les systèmes énergétiques actuels ne permettent pas de répondre aux besoins des pauvres et compromettent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'échelle mondiale, la population « pauvre en énergie » subit les conséquences sanitaires de l'utilisation inefficace des combustibles solides dans des bâtiments mal ventilés, et les conséquences économiques de l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité pour les activités de production rémunératrices et d'autres services de base tels que la santé et l'éducation. Dans les pays en développement, les femmes et les filles sont à cet égard touchées de manière disproportionnée[7].

15. Malgré deux décennies de politiques portant sur le changement climatique, des milliers de programmes, d'initiatives, de règlements, d'instruments fondés sur le marché et d'accords internationaux, et le versement de centaines de milliards de dollars en subventions, fonds, initiatives de recherche-développement et aide au développement, le but déclaré d'établir à l'échelle planétaire un système d'énergie renouvelable à faible teneur en carbone est encore loin d'être atteint.

16. On estime que, d'ici à 2035, les pouvoirs publics du monde entier consacreront 205 milliards de dollars à l'électricité tirée des énergies renouvelables et aux biocarburants, soit 0,17 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Entre 2010 et 2035, quelque 35 % de ce montant iront à l'électricité tirée des énergies renouvelables, tandis que l'utilisation mondiale de biocarburants passera de 1 million de barils par jour aujourd'hui à 4,4 millions de barils par jour en 2035, les États-Unis, l'Union européenne et le Brésil devant rester les principaux producteurs et consommateurs de biocarburants[8].

17. Les taux de croissance relatifs à la diffusion de technologies favorisant les énergies renouvelables depuis 2000 sont impressionnants mais n'en restent pas moins insuffisants. En 2005, les combustibles fossiles représentaient 85 % de la palette mondiale d'énergies primaires, alors que le pourcentage s'élevait à 6 % pour l'énergie nucléaire à faible empreinte carbone, 3 % pour l'hydroélectricité et 4 % pour la biomasse. Les énergies renouvelables modernes comptaient collectivement pour moins de 1 %[9]. La renaissance de l'énergie nucléaire compense à peine la perte de sources plus anciennes dont l'élimination va croissant[9]. La tendance actuelle est

---

[4] Voir A/66/306.

[5] Voir résolution 65/151.

[6] Voir www.sustainableenergyforall.org/.

[7] « Energy for a Sustainable Future », Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'énergie et les changements climatiques, rapport de synthèse et recommandations, 28 avril 2010, New York.

[8] *Perspectives mondiales de l'énergie 2010*, Organisation de coopération et de développement économiques/Agence internationale de l'énergie (2010).

[9] *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2011*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.1 (2011).

loin de pointer vers une perspective réaliste de décarbonisation complète du système énergétique mondial à l'échéance 2050.

18. Des solutions simplistes dominent actuellement les débats nationaux et mondiaux sur la manière de satisfaire à l'impératif d'innover dans le domaine des technologies énergétiques. Ceux qui ont foi en la technologie proposent des politiques radicales pour transposer les techniques disponibles à un échelon supérieur. D'autres se concentrent sur des incitations commerciales et espèrent que la transformation technologique requise adviendra si l'on fixe les bons prix en internalisant les externalités environnementales.

19. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable est l'occasion de regrouper tout cela en un effort commun visant à transformer le système énergétique mondial au cours des décennies à venir, a) en élargissant l'accès à l'énergie propre; b) en améliorant l'efficacité énergétique des industries; et c) en promouvant l'industrie verte en tant que partie intégrante de la transition vers une économie respectueuse de l'environnement dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Elle peut être aussi l'occasion de demander à la communauté internationale de se fixer des objectifs très concrets qui soient propices à cette transformation du secteur de l'énergie.

20. Le calendrier de cette transition vers l'énergie durable doit être réaliste. D'ici à 2030, le monde a la possibilité de se trouver bien engagé sur la voie d'une transformation fondamentale du système énergétique, permettant aux pays en développement de faire l'impasse sur la configuration actuelle et de passer directement à des services plus propres, durables, abordables et fiables[7]. La communauté internationale peut également être mise à contribution pour offrir d'ici là un accès universel aux services énergétiques modernes, ouvrant ainsi la porte aux 2 à 3 milliards de personnes qui en sont privées, en fixant un seuil minimal de base en termes de consommation et de production. La Conférence a aussi les moyens de porter le recours aux énergies renouvelables à 30 % de l'utilisation énergétique mondiale à l'horizon 2030. Cela jouera un rôle central pour ce qui est d'assurer l'acheminement plus fiable et durable de l'énergie. La Conférence peut en outre jouer un rôle déterminant dans la réduction de l'intensité énergétique mondiale[10] de 40 % d'ici à 2030. D'ici à 2050, il est envisageable d'éliminer quasi totalement le carbone du système énergétique mondial (voir fig. 1)[9].

21. La réalisation de ces objectifs appellera des mesures coordonnées sans précédent à l'échelle mondiale, y compris des modifications majeures des régimes réglementaires dans pratiquement toutes les économies, des investissements progressifs de grande ampleur en faveur de l'infrastructure (probablement supérieurs à 1 000 milliards de dollars par an)[9], la mise au point et la diffusion de nombreuses technologies novatrices dans le domaine de l'énergie, ainsi qu'une évolution radicale des comportements en matière de consommation énergétique. Il faudra aussi opérer des changements majeurs en termes de gouvernance et de capacités humaines et institutionnelles.

22. À l'échelle mondiale, le coût de remplacement des infrastructures existantes pour les combustibles fossiles et l'électronucléaire s'élève à 15 000 à 20 000 milliards de dollars au moins. Il est à l'évidence peu probable que le monde décide

[10] L'intensité énergétique correspond à la quantité d'énergie consommée par unité d'activité économique ou par produit (PIB).

du jour au lendemain de passer par pertes et profits des infrastructures de cette valeur pour les remplacer par un système d'énergies renouvelables encore plus coûteux. Dans le même temps, il faut noter que l'intérêt à long terme d'un changement du système énergétique actuel devrait être également fort, compte tenu du fait, en particulier, que les importateurs de pétrole ont dépensé environ 2 000 milliards de dollars pour acheter du brut en 2007[9].

Figure 1
Perspectives mondiales en matière d'énergies renouvelables

	MacKay (2008)			*Righi* et al. *(prochainement)*
Source d'énergie renouvelable	*Potentiel technique (en EJ)*	*Potentiel technique par habitant (en GJ)*	*Observations et hypothèses*	*Potentiel technoéconomique pour les scénarios d'évaluation énergétique mondiale à l'horizon 2050*
Énergie éolienne	189	27,4	À terre et en mer. Estimation réalisée par Greenpeace et l'Association européenne de l'énergie éolienne	170
Énergie hydroélectrique	28,8	4,11	Estimation réalisée par l'Association internationale pour l'hydroélectricité et l'Agence internationale de l'énergie	28
Énergie marémotrice	1,2-2,6	0,18-0,37		–
Énergie de la houle	3,9	0,97	10 % de l'énergie brute produite par les vagues convertie à 50 % d'efficacité	
Énergie géothermique	63,1	9,14	Extrapolation du potentiel géothermique des États-Unis pour le monde	17
Biocarburants	284	41	Ensemble des terres arables ou cultivées dans le monde (27 millions de km²) utilisées pour la production de biocarburants. Densité énergétique de 0,5 W/m², et pertes de 33 % liées à l'exploitation et à la transformation	117+28
Total, énergies non solaires	**571**	**83**	Somme de ce qui précède	**360**
Systèmes photovoltaïques	–	–		1 650
Énergie solaire à concentration	–	–		990

	MacKay (2008)			*Righi* et al. *(prochainement)*
Source d'énergie renouvelable	*Potentiel technique (en EJ)*	*Potentiel technique par habitant (en GJ)*	*Observations et hypothèses*	*Potentiel technoéconomique pour les scénarios d'évaluation énergétique mondiale à l'horizon 2050*
Total, énergies solaires : chauffage, systèmes photovoltaïques et énergie solaire à concentration	**370 EJ**	**>54**	En Europe et en Afrique du Nord, 1 milliard de personnes pourraient être alimentées en électricité par des installations solaires de la taille d'un pays situées dans les déserts voisins de la Méditerranée; en Amérique du Nord, un demi-milliard de personnes pourraient être alimentées en électricité par des installations solaires de la taille de l'Arizona situées dans les déserts des États-Unis et du Mexique.	**2 640**

Source : *La situation économique et sociale dans le monde* (2011).

Note : Données converties et corrigées de la population mondiale en 2010, soit 6,9 milliards de personnes.

23. La communauté internationale et les gouvernements doivent faire en sorte que les énergies renouvelables soient proposées à un coût compétitif par rapport aux autres sources et technologies énergétiques et encourager les progrès technologiques.

24. Tous les pays ont un rôle à jouer : les pays à revenu élevé peuvent apporter leur contribution en faisant de cet objectif une priorité de l'aide au développement et en encourageant le financement; les pays à revenu intermédiaire peuvent partager leur expertise, leur expérience et leurs bonnes pratiques; et les pays à faible revenu peuvent aider à créer un cadre institutionnel, réglementaire et politique local qui soit propice à l'investissement, y compris par le secteur privé. Au cours des décennies à venir, les décideurs et les dirigeants d'entreprises devront insister beaucoup plus sur l'amélioration de l'efficacité des systèmes énergétiques nationaux et régionaux. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable sera par ailleurs l'occasion d'élaborer des stratégies et des solutions, notamment en ce qui concerne le rôle du secteur public et la coopération internationale.

25. Les pays en développement, en particulier, doivent élargir l'accès aux systèmes énergétiques fiables et modernes s'ils entendent réduire la pauvreté et améliorer la santé de leurs citoyens, tout en augmentant la productivité, en intensifiant la compétitivité et en favorisant la croissance économique.

26. Il importe que les pays tant développés qu'en développement se dotent des capacités nécessaires et les renforcent pour mettre en œuvre efficacement des politiques, des mécanismes axés sur le marché, des modèles commerciaux, des outils d'investissement et des réglementations en matière d'utilisation de l'énergie. Afin d'y parvenir, la communauté internationale devra harmoniser les normes techniques applicables aux principaux produits et équipements consommateurs d'énergie, accélérer le transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques et encourager

l'augmentation des apports de capitaux privés en faveur de l'investissement dans le rendement énergétique. L'adoption réussie de telles mesures permettrait de réduire l'intensité énergétique mondiale d'environ 2,5 % par an, soit à peu près le double du taux historique[7].

27. Dans ce contexte, l'énergie est un solide facteur de développement durable et un élément nécessaire de la transition vers une économie verte. Il convient d'adopter une approche à long terme de la sécurité énergétique. Une action plus concertée et plus vigoureuse en faveur d'une énergie plus propre et renouvelable s'imposera pour parvenir à stabiliser le climat tout en permettant aux pays en développement de voir satisfaite leur demande d'énergie à des fins commerciales rapidement croissante, qui est liée à leurs aspirations en matière de développement. Les politiques énergétiques mondiale et nationales sont également des politiques de développement et, à ce titre, doivent faire une place spéciale aux pauvres. L'adéquation d'un train de mesures dépend beaucoup des institutions du pays concerné, de son stade de développement, de ses ressources et de ses préférences sociopolitiques, et la solution idoine évoluera donc avec le temps.

28. Le lancement d'une initiative internationale visant à élaborer des feuilles de route pour les technologies innovantes et la coopération dans le cadre de partenariats nouveaux ou existants, y compris concernant la séquestration du carbone, entre autres technologies énergétiques de pointe, peut être un moyen de mettre au point, déployer et promouvoir des technologies énergétiques propres, encourageant l'établissement d'un large éventail d'instruments de politique générale tels que des cadres réglementaires transparents, des incitations économiques et fiscales et des partenariats public-privé pour favoriser les investissements du secteur privé dans les nouvelles technologies.

29. La transformation des systèmes énergétiques pourrait être inégale et, si elle est mal gérée, risque d'entraîner un creusement du « fossé énergétique » entre les pays développés et les pays les moins avancés, voire des crises périodiques de la sécurité énergétique. Bien gérée, grâce à un cadre équilibré de coopération et de concurrence, elle peut à l'inverse constituer une source de création de richesses durable pour une population mondiale croissante, tout en réduisant les pressions exercées sur les ressources naturelles et le climat.

Ressources en eau

30. L'eau est indispensable au développement durable, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une bonne gestion des ressources en eau est une condition essentielle de la croissance, du développement social et économique, de la réduction de la pauvreté, de l'équité et de la durabilité des services écologiques.

31. L'eau faisant l'objet de nombreuses demandes concurrentes, il faut impérativement investir dans des infrastructures hydriques et mieux gérer les ressources si l'on veut répondre à tous les besoins, en particulier dans les zones rurales, et accroître la productivité agricole. À mesure que le développement progresse et que les zones urbaines s'ouvrent aux activités commerciales et industrielles, la gestion des ressources en eau devient indispensable à la production énergétique et alimentaire, aux transports, à la régularisation des crues, à la production de boisson, à l'assainissement, ainsi qu'à l'activité industrielle et commerciale.

32. Ces besoins ne sont pas toujours reconnus. On se préoccupe surtout de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement; ce sont certes des enjeux importants, quand on sait que 2,6 milliards de personnes ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement améliorées et que 884 millions de personnes n'utilisent pas de sources d'eau de qualité pour leur consommation[11], mais il est urgent de se préoccuper aussi du lien fondamental entre l'eau et d'autres secteurs importants du développement, comme l'énergie, l'alimentation et l'environnement.

33. La prise de décisions dans le domaine de l'eau implique que l'on établisse des synergies, que l'on fasse les bons arbitrages, mais aussi que l'on distingue l'action à court terme, qui consiste à parer au plus pressé en traitant au jour le jour les questions urgentes, et le développement stratégique à long terme. En mettant au point des installations hydriques à usage multiple et en réutilisant l'eau chaque fois que possible, on peut éviter d'avoir à faire un trop grand nombre d'arbitrages, un même volume de cette eau si rare pouvant servir à plusieurs usages.

34. Il faut d'urgence engager un nouveau dialogue entre pays développés et pays en développement sur la gestion des ressources en eau et son rôle dans le développement durable. Tous les pays devraient s'attacher à déterminer ensemble les priorités socioéconomiques, investir dans le domaine de l'eau et utiliser l'eau de manière à stimuler les moteurs de la croissance, de telle sorte qu'au lieu de se concurrencer, les demandes relatives à l'eau se complètent.

35. Les défis sont de taille, mais il faut en finir avec la gestion non durable des ressources en eau et l'accès inéquitable à ces ressources. En effet, l'inaction expose à des risques plus grands encore et pourrait compromettre les résultats obtenus dans d'autres secteurs du développement durable. Les responsables des questions liées à l'eau et ceux qui ont la charge d'autres domaines sont appelés à jouer des rôles essentiels et complémentaires. Les premiers peuvent aider par leurs avis à la mise en œuvre des autres processus et gérer les ressources en eau de manière à faciliter la réalisation des objectifs socioéconomiques et environnementaux. Mais ce sont les décideurs au sein du gouvernement, du secteur privé et de la société civile qui fixent le cap. La communauté internationale pourrait créer un cadre pour la reconnaissance d'une telle vision intégrée de la question de l'eau et la formulation d'engagements en sa faveur. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'y prêterait avantageusement.

Sécurité alimentaire et agriculture durable[12]

36. Entre 2007 et 2009, la hausse des prix des produits alimentaires, puis la crise financière et la récession économique mondiale ont porté à des niveaux sans précédent le nombre de personnes souffrant de la faim et sous-alimentées dans le monde, qui a dépassé en 2009 le pic de 1 milliard de personnes. Pendant le premier semestre 2010, les marchés mondiaux des produits agricoles ont semblé revenir à plus de calme, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que le nombre de personnes sous-alimentées allait baisser du fait de la chute des prix des produits alimentaires, pour s'établir à environ 925 millions.

---

[11] *Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable 2010*, mise à jour, OMS et UNICEF, 2010.

[12] Voir A/66/277.

37. Or, au deuxième semestre 2010, les prix ont recommencé à augmenter. L'indice FAO des prix des produits alimentaires a atteint son record à 238 points en février 2011. Sa valeur moyenne s'établissait à 234 points en juin – soit 39 % de plus qu'en juin 2010. Le même mois, l'indice FAO des prix des céréales atteignait une moyenne de 259 points – soit 71 % de plus qu'à la même période en 2010[13]. Selon la Banque mondiale, si rien n'est fait pour accroître les disponibilités alimentaires, 10 millions de personnes supplémentaires pourraient passer en dessous du seuil d'extrême pauvreté de 1,25 dollar par jour, à quoi s'ajoutent les 44 millions de personnes que la flambée des prix des produits alimentaires de 2010 a plongées dans la pauvreté[14]. Les 22 pays considérés comme faisant face à une « crise de sécurité alimentaire prolongée » totalisent plus de 165 millions de personnes sous-alimentées (soit 20 % du total mondial)[14].

38. On voit combien il importe d'investir dans l'agriculture, en particulier dans l'agriculture durable; en effet, les techniques et pratiques agricoles et les plans d'occupation des sols actuels ne permettront pas l'augmentation de 70 à 100 % de la production alimentaire d'ici à 2050, qui serait nécessaire pour nourrir la population croissante sans aggraver encore les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau et la dégradation des sols[9].

39. Or la part de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture a chuté dans les années 90 d'un pic de 18 % en 1978 à 4 % en 2009[9] (voir fig. 2).

---

[13] Voir « Situation alimentaire mondiale : Indice FAO des prix des produits alimentaires », FAO, consultable à l'adresse suivante : http://www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/ foodpricesindex/fr/.

[14] Voir Banque mondiale, « La volatilité et le niveau élevé des prix alimentaires continuent de menacer les pauvres », communiqué de presse n° 2011/430/PREM (14 avril 2011), consultable sur web.worldbank.org.

Figure 2
Volume total et part de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture, 1995-2009

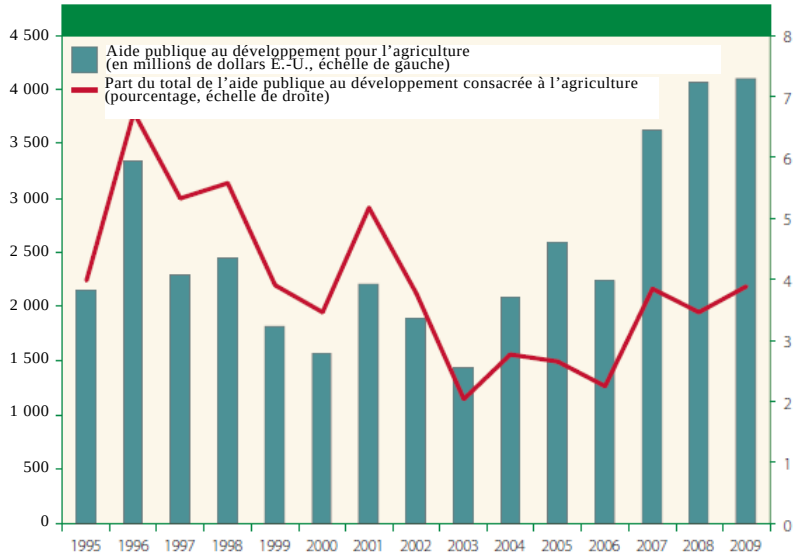

Source : *La situation économique et sociale dans le monde 2011* (2011).

40. L'une des conséquences principales des pratiques agricoles non durables est d'accroître la gravité et l'étendue de la dégradation des sols dans de nombreuses régions du monde, alors que 40 % environ de la surface terrestre du globe a déjà été dégradée (dont 25 % au cours des seules 25 dernières années) et qu'on estime à 1,5 milliard le nombre de personne dépendant directement de l'agriculture (voir fig. 3). La dégradation des terres a des incidences négatives sur le climat, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, les paysages et les services écosystémiques.

41. Si l'agriculture contribue pour beaucoup au problème des changements climatiques, elle est aussi sensible à ses effets. Les changements climatiques influent sur elle à de nombreux égards – les modifications de température, les précipitations et la variabilité climatique ayant une incidence sur le moment et la durée des périodes végétatives et des récoltes, aggravant ainsi la dégradation des sols et contribuant à la raréfaction des ressources en eau (voir fig. 4).

Figure 3
Incidences globales sur l'environnement de la dégradation des sols

Composante ou processus environnemental	*Causes de la dégradation des sols*
Changement climatique	• Les changements dans l'utilisation des sols, en particulier la déforestation, sont un facteur déterminant du cycle global du carbone.
	• Un changement dans la gestion des sols peut se traduire par une séquestration de carbone atmosphérique.
	• L'agriculture est une source importante d'émission de méthane (CH_4) et de protoxyde d'azote (N_2O).
	• Les modifications de la surface des sols (en ce qui concerne par exemple l'albédo et la rugosité) jouent un rôle important dans les changements climatiques régionaux et mondiaux.
	• L'activité humaine accélère la fréquence des tempêtes de sable.
	• La biomasse brûlée dans les incendies contribue aux changements climatiques.
Biodiversité	• La déforestation détruit des habitats et fait disparaître des espèces.
	• Les changements dans l'utilisation des sols et la gestion des terres, notamment le morcellement et le brûlage, entraînent des pertes d'habitats et de biodiversité.
	• La pollution diffuse liée aux cultures cause des dégâts aux habitats aquatiques et à la biodiversité.
Ressources en eau	• Les activités agricoles sont une source majeure de pollution.
	• Les changements au niveau de l'exploitation et de la couverture des sols altèrent le cycle hydrologique mondial.
	• Les dépôts atmosphériques de poussières du sol dégradent les récifs coralliens.
Polluants organiques persistants	• Les sols sont un vaste déversoir de polluants organiques persistants.
	• La combustion de biomasse produit des polluants organiques persistants.

Source : *La situation économique et sociale dans le monde 2011* (2011).

Figure 4
Projections concernant les changements climatiques et leurs incidences sur l'agriculture

Changement projeté	*Probabilité des tendances futures, selon les projections pour le XXIe siècle*	*Projections relatives aux incidences sur l'agriculture*
Jours et nuits froids moins froids et moins nombreux et jours et nuits chauds plus chauds et plus nombreux dans le plupart des zones continentales	Presque certain	Récoltes accrues dans les environnements plus froids; moins bonnes dans les environnements plus chauds
Vagues de chaleur : fréquence accrue dans la plupart des zones continentales	Très probable	Récoltes moins bonnes dans les régions plus chaudes en raison de la trop forte chaleur à des stades clefs de la croissance; risque accru de feux de friches
Fortes précipitations : fréquence accrue dans la plupart des régions	Très probable	Dégâts causés aux cultures; érosion des sols, sols engorgés impropres à la culture
Nombre accru de régions touchées par la sécheresse	Probable	Dégradation des sols; récoltes moins importantes/dégâts aux récoltes ou récoltes perdues, augmentation de la mortalité du bétail; risque accru de feux de friches
Passage accru de cyclones tropicaux intenses	Probable	Dégâts aux récoltes; arbres déracinés par le vent
Incidence accrue des épisodes d'élévation extrême du niveau de la mer	Probable	Salinisation des eaux d'irrigation et de forage

Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2007a, tableau 3.2. *Climate Change 2007: The Physical Science Basis.* Contribution du premier groupe de travail au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts.

42. Le rendement de certaines terres a baissé de 50 % en raison de l'érosion des sols et de la désertification. Au niveau mondial, la perte annuelle de 75 milliards de tonnes de sol coûte quelque 400 milliards de dollars par an, soit approximativement 70 dollars par personne et par an. L'épuisement des nutriments (azote, phosphore et potassium) a aussi de graves conséquences sur l'économie mondiale.

43. La déforestation peut aussi exacerber l'insécurité alimentaire, car les forêts fournissent des aliments et des ressources[9], ainsi que des services qui favorisent la production agricole et l'élevage. C'est pourquoi l'une des avancées les plus remarquables dans la lutte contre la déforestation depuis Action 21 a été l'apparition du concept de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD). L'idée est d'agir sur les facteurs de déforestation et de mieux faire comprendre le rôle fondamental des forêts dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Cependant, l'intégration de ce concept

dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est révélée complexe : il a fallu deux années de délibérations à la Conférence des parties pour adopter une décision sur la question[15].

44. À cet égard, malgré le lancement en 2008 d'une initiative spécifique des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) pour aider les pays en développement à élaborer et mettre en œuvre les stratégies REDD plus, le financement, l'organisation et la mise en œuvre d'un mécanisme pleinement opérationnel en la matière est encore en cours de négociation au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cela étant, les programmes REDD plus ont commencé à donner des résultats significatifs dans plusieurs pays. Outre le milliard de dollars que totalisent les contributions au fonds commun annoncées, 3,5 milliards ont été promis au titre des programmes de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts pour la période 2010-2012[16].

45. Les populations pauvres tributaires de l'agriculture vivent souvent dans des environnements fragiles. Elles exploitent en général des terres plus pentues et des sols plus secs, moins fertiles et situés dans des régions plus isolées. La dégradation des ressources naturelles peut aussi aggraver les inégalités entre les sexes, les activités traditionnellement féminines, comme la préparation des aliments, le ramassage du bois de chauffage et la conservation des sols et de l'eau, prenant de ce fait plus de temps.

46. Les systèmes de production agricole peuvent avoir d'autres effets néfastes, cette fois sur la santé humaine. Les engrais non biologiques et les déchets issus de l'élevage polluent l'eau, ce qui peut rendre celle-ci impropre à la consommation et altérer la sécurité sanitaire des aliments aquatiques. Les pesticides ont eux aussi des incidences négatives sur la santé des exploitants agricoles. Le transport des produits agricoles favorise par ailleurs la propagation transfrontière des ravageurs et des maladies. Enfin, les tempêtes de poussières liées à la désertification peuvent provoquer des troubles respiratoires.

47. Tout cela montre bien que pour lutter durablement contre la faim, la malnutrition, et le niveau élevé et l'instabilité des prix alimentaires, il faudra adopter une approche radicalement différente et résoudre les problèmes structurels de la production alimentaire dans le cadre plus général de la gestion durable des ressources naturelles. Il faudra déterminer quelles sont les synergies entre les différents secteurs afin d'appliquer des solutions avantageuses pour tous fondées sur une meilleure gestion des ressources et l'établissement d'un environnement institutionnel favorable. Seule une démarche ainsi intégrée permettra de réduire la dégradation des sols et la déforestation et d'exploiter durablement les ressources en eau tout en augmentant la productivité.

48. Le monde a besoin aujourd'hui d'une véritable révolution verte de l'agriculture, qui passerait par une innovation technologique de nature à améliorer radicalement la productivité des petites exploitations agricoles par une gestion écologiquement viable des ressources naturelles, qui s'inscrirait dans le cadre plus vaste de mesures de soutien à l'agriculture en faveur du développement.

---

[15] Voir http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4547.php.

[16] Study on assessment of progress on Agenda 21 and Rio principles, projet de rapport, Département des affaires économiques et sociales, 2011.

49. Le Groupe des Vingt (G-20) a déjà proposé un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'agriculture qui sera soumis à leurs dirigeants lors de leur Sommet de novembre 2011. Ses principaux objectifs sont les suivants : a) améliorer la production et la productivité en agriculture à court et à long terme pour répondre à une demande croissante de matières premières agricoles; b) renforcer l'information et la transparence du marché pour donner des bases plus solides aux anticipations des gouvernements et des opérateurs économiques; c) renforcer la coordination politique internationale pour améliorer la confiance dans les marchés internationaux et ainsi prévenir les crises des marchés alimentaires et y répondre de manière plus efficace; d) améliorer et développer les outils de gestion du risque pour les gouvernements, les entreprises et les agriculteurs afin de renforcer leur capacité à gérer et à limiter les risques liés à la volatilité des prix agricoles, notamment dans les pays les plus pauvres; e) améliorer le fonctionnement des marchés dérivés de matières premières, cet objectif étant poursuivi dans le cadre du travail des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales[17].

50. La communauté internationale peut toutefois contribuer bien davantage à un effort mondial pour la sécurité alimentaire et le développement durable. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable peut être le cadre approprié pour renouveler les engagements, par exemple les promesses de contributions faites après la crise alimentaire de 2007-2008 pour éliminer la faim.

51. Parmi les autres propositions, il serait bon d'envisager sérieusement : a) une réforme des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE, y compris en faveur des biocarburants, et la promotion de biocarburants de nouvelle génération de manière à réduire le détournement de terres agricoles au détriment de la production alimentaire; b) un investissement international accru dans la recherche-développement agricole en faveur de la sécurité alimentaire, avec la participation du secteur privé; c) de nouveaux mécanismes de financement pour aider davantage les petits exploitants agricoles des pays en développement au titre des services environnementaux qui contribuent à la protection des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité et à la séquestration d'une plus grande quantité de carbone du fait des activités agricoles et forestières; d) la levée des obstacles non tarifaires au commerce des produits alimentaires qui empêchent l'extension des marchés, de manière à ouvrir ces derniers aux petits producteurs des pays en développement; e) l'adoption de normes en matière d'empreinte écologique; f) la réglementation efficace des marchés à terme de marchandises pour éviter toute spéculation sur les prix alimentaires; g) des mesures visant à prévenir les interdictions d'exporter des produits de culture vivrière et les achats panique après une catastrophe d'origine climatique, afin de réduire les hausses brutales des prix; h) la mise en place de filets de sécurité et de mécanismes d'aide alimentaire tels que la constitution d'une réserve céréalière mondiale en vue de protéger les populations vulnérables contre les effets d'une hausse des prix alimentaires[17].

---

[17] Déclaration ministérielle, Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, réunion des ministres de l'agriculture du G-20, Paris, 22 et 23 juin 2011 : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2011-06-23_-_Plan_d_action_-_VFinale.pdf.

Urbanisation

52. D'ici à 2030, la population urbaine sera supérieure à la population rurale dans toutes les régions en développement, y compris l'Asie et l'Afrique, et, en 2050, les villes accueilleront selon les estimations 69 % de la population totale[18] (voir fig. 5).

Figure 5
Exemples de villes, régions, couloirs urbains et mégarégions dans le monde

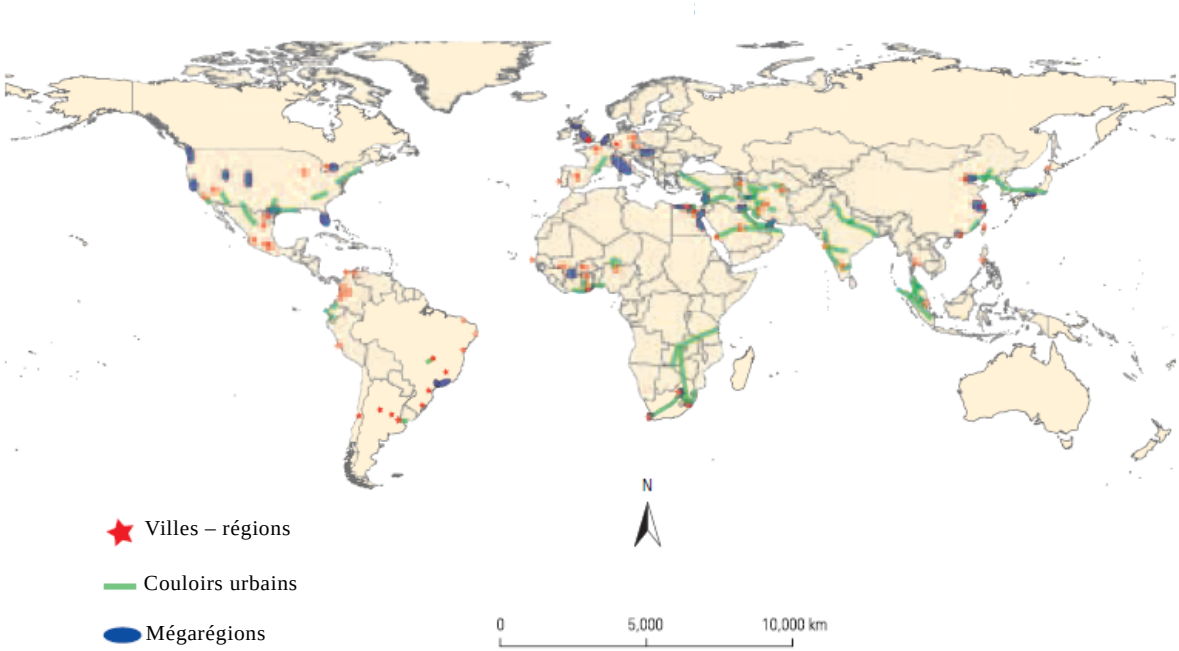

Source : *State of the World's Cities 2010/2011*, ONU-Habitat, 2010.

53. Cette tendance présente à la fois des avantages et des inconvénients. Les villes offrent aux citoyens la possibilité de partager les espaces urbains, de participer à des manifestations publiques et privées, d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs devoirs. Sur cette base, il est possible de cultiver les valeurs de la société et de définir les modes de gouvernance et autres règles permettant aux hommes de produire des biens, de faire du commerce et d'accéder à un certain bien-être. Revers de la médaille, la fracture urbaine peut être telle que les riches vivent dans des quartiers bien desservis, des résidences sécurisées et des bâtiments bien construits et réglementés, tandis que les pauvres sont confinés dans des zones centrales ou périurbaines non réglementées et insalubres.

54. Une telle séparation physique est synonyme d'exclusion sociale, culturelle et économique. La fracture urbaine est le reflet de l'injustice et le symptôme d'un dysfonctionnement du système. Les villes doivent être des foyers du changement social, où les valeurs, croyances et idées nouvelles peuvent façonner un modèle de croissance inédit garantissant à tous les membres de la société des droits et des

[18] *State of the World's Cities 2010/2011 – Cities for All: Bridging the Urban Divide*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 2010.

chances égales. Le concept de « ville inclusive » ou « ville pour tous » englobe les avantages sociaux et économiques liés à une meilleure égalité et à une meilleure protection de l'environnement, avec des retombées positives pour chacun des individus qui composent la société.

55. Pour atteindre un tel objectif, les autorités municipales (mais aussi, à plus vaste échelle, les autorités nationales) devront relever les grands défis de l'urbanisation d'aujourd'hui en promouvant une planification intégrée de l'occupation des sols, en élargissant l'accès aux services de base, et en privilégiant les constructions et les moyens de transport durables. Elles devront anticiper l'expansion urbaine par des politiques de planification avisées et prendre les mesures appropriées pour prévenir toute spéculation. Les villes doivent aussi accorder des droits aux citadins pauvres, mettre à leur disposition des lotissements viabilisés abordables et offrant une sécurité de jouissance afin d'enrayer le phénomène de périphérisation.

56. Il faudra aussi réduire le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles. Ces 10 dernières années, la part de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a nettement baissé, passant de 39 % en 2000 à 33 % en 2010. À l'échelle mondiale, il y a lieu de s'en réjouir. Dans l'absolu, toutefois, le nombre d'habitants des bidonvilles augmente en réalité dans les pays en développement, où il devrait encore progresser dans un avenir proche. Les implantations sauvages se multiplient dans les pays en développement, et le nombre de citadins vivant dans des conditions insalubres est aujourd'hui estimé à 828 millions, contre 767 millions en 2000 et 657 millions en 1990[19].

57. Il est nécessaire de réformer les politiques pour éviter toute nouvelle extension des bidonvilles par des plans équitables et des mesures économiques appropriées. La ségrégation spatiale des bidonvilles, souvent isolés physiquement et coupés du tissu urbain principal dans les villes des pays en développement, ne reflète pas seulement les inégalités de revenu entre les ménages; elle est aussi la preuve de l'inefficacité des marchés foncier et immobilier, ainsi que des mécanismes financiers, et d'une mauvaise planification urbaine.

58. Il importe donc que les lois et réglementations aient des effets bénéfiques pour les citadins pauvres, en particulier les femmes. Autonomiser les pauvres et les soustraire à la pauvreté est indispensable pour qu'ils puissent tirer avantage d'un logement urbain.

59. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable peut être une bonne occasion d'ouvrir la voie à la création de villes inclusives, en particulier si elle prend en considération les étapes stratégiques suivantes : évaluer le passé et mesurer les progrès accomplis (comprendre quels sont les facteurs qui ont contribué à la situation actuelle, et réfléchir aux politiques et pratiques à adopter à l'avenir pour suivre et évaluer les avancées); créer de nouvelles institutions, plus efficaces, ou renforcer celles qui existent, si besoin est; ménager de nouvelles ouvertures et alliances aux différents niveaux gouvernementaux (associer les politiques et les ressources des secteurs public et privé et de la société civile); développer une vision d'ensemble qui s'inscrive dans la durée de manière à n'exclure personne (c'est-à-dire un plan réaliste qui indique clairement les sources de financement et les

[19] *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.I.7 (2010).

mécanismes de responsabilisation); et garantir une redistribution équitable des chances (en faisant en sorte que les villes soient le principal foyer de l'innovation, du progrès industriel et technologique, de la création d'entreprises et de la créativité)[19].

60. Ce cadre stratégique pour des villes inclusives et durables peut être renforcé par les mesures à effet de catalyseur suivantes : améliorer la qualité de la vie, en particulier pour les pauvres des zones urbaines en créant les conditions d'un meilleur accès à un logement sûr et sain, à un emploi stable, aux services de base, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation; investir dans la formation de capital humain, condition du développement socioéconomique et d'une distribution plus équitable des avantages de la ville; offrir des débouchés économiques durables de nature à stimuler une croissance économique soutenue pour le bénéfice des populations pauvres et défavorisées, en soutenant des projets à forte intensité de main-d'œuvre; renforcer la participation à la vie politique en associant les citoyens à la prise de décisions; faciliter l'inclusion culturelle, en promouvant notamment le capital social, les traditions, les symboles, le sentiment d'appartenance et la fierté d'avoir sa place, ainsi que l'utilisation des ressources culturelles locales par les communautés locales.

Biodiversité[20]

61. Gérée dans une perspective durable, la biodiversité offre des possibilités sur le plan de la lutte contre la pauvreté, ainsi que du bien-être et des moyens de subsistance, et de l'intégrité socioculturelle des personnes. Or, durant les 20 années qui se sont écoulées depuis le sommet de Rio, la diversité biologique n'a cessé de régresser dans trois grands domaines : les écosystèmes, les gènes et les espèces (voir fig. 6). L'objectif d'un ralentissement notable de la perte de biodiversité aux niveaux mondial, régional et national à l'échéance de 2010 n'a pas été atteint. Près de 17 000 espèces végétales et animales sont menacées d'extinction. Les tendances actuelles donnent à penser que des espèces vont continuer de disparaître tout au long de ce siècle, avec pour conséquence un risque croissant de bouleversement des écosystèmes et d'érosion des avantages que la société tire de la nature. La subsistance, et souvent la survie, de milliards de personnes, et notamment de beaucoup des plus pauvres, dépendent directement de diverses espèces de flore et de faune.

[20] Voir A/66/291.

Figure 6

Tendances de la biodiversité

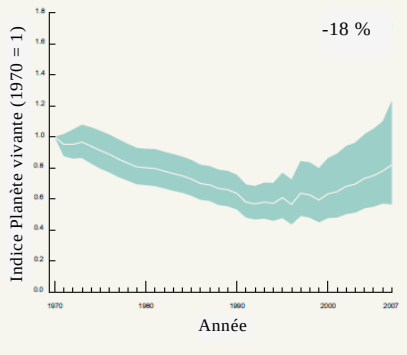

depuis 1970 en Afrique subsaharienne

Tendances de la biodiversité

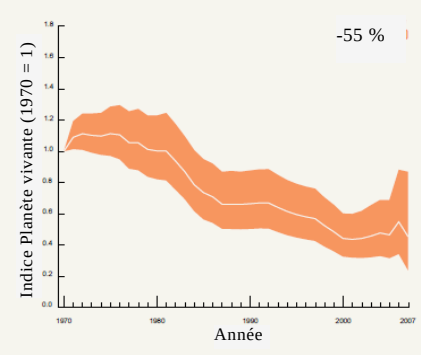

depuis 1970 en Amérique latine

Tendances de la biodiversité

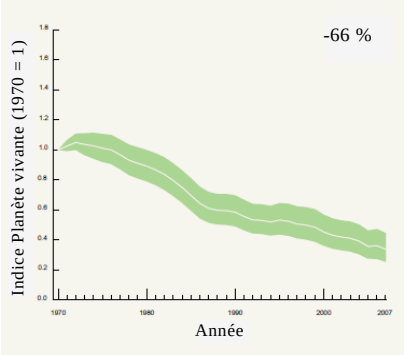

depuis 1970 dans la zone indo-pacifique

Source : Étude sur l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre d'Action 21 et des principes de Rio, projet de rapport, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

62. Plusieurs facteurs font obstacle à la pleine réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique : capacité limitée, dans les pays développés et en développement, de surmonter les problèmes d'ordre financier, humain et technique, absence de données scientifiques ou difficulté d'y accéder, connaissance insuffisante des questions de biodiversité par le grand public et les décideurs, prise en compte lacunaire des aspects relatifs à la biodiversité, défaut d'harmonisation dans la prise de décisions et faible concertation entre les différents ministères ou secteurs, et absence de valorisation économique de la biodiversité (voir fig. 7).

Figure 7

Problèmes	***TOUS***	*PI*	*ET*	*APD*	*PMA*	*PEID*
Manque de ressources financières, humaines et techniques	●	●	●	●	●	●
Éducation et sensibilisation du public insuffisantes à tous les niveaux	●	●	●	●	●	
Pas de mesures d'incitation économique	●		●	●	●	●
Compréhension et documentation insuffisantes de la perte de diversité et des biens et services environnementaux	●		●	●	●	●
Connaissances et pratique de la gestion axée sur les écosystèmes insuffisantes	●		●	●		●
Capacité d'action inadéquate, en raison de faiblesses institutionnelles	●			●	●	●
Absence de partenariats efficaces	●		●		●	●
Coopération horizontale insuffisante entre les parties concernées	●		●		●	

Problèmes	***TOUS***	*PI*	*ET*	*APD*	*PMA*	*PEID*
Modèles de consommation et de production non durables	●		●		●	
Intégration insuffisante des questions de biodiversité	●		●			
Partage insuffisant des bénéfices				●	●	●
Capacités insuffisantes des collectivités locales				●	●	●
Absence de mesures de précaution et d'anticipation, et de politiques prospectives			●	●		
Manque de synergies aux niveaux national et international					●	●
Absence de volonté et de soutien politiques en faveur de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique			●			
Participation limitée du public et des parties intéressées			●			
Transfert de technologie et d'expertise insuffisant					●	
Capacités de recherche scientifique inadéquates					●	
Perte des savoirs traditionnels						●
Utilisation lacunaire des connaissances scientifiques et savoirs traditionnels existants						●
Manque de politiques et de lois appropriées						●
Faiblesse des capacités d'application de la loi						●

Source : Étude sur l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre d'Action 21 et des principes de Rio, projet de rapport, l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (2011).

Note : Titres des colonnes : Tous = tous les pays ayant établi des rapports; PI = pays industrialisés; ET = pays dont l'économie est en transition; APD = autres pays en développement (pays en développement à l'exclusion des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement); PMA = pays les moins avancés; PEID = petits États insulaires en développement.

63. Si ces problèmes ne sont pas dépassés, le risque est grand d'une perte considérable de biodiversité, accompagnée de la dégradation d'un large éventail de services écosystémiques, en particulier si les écosystèmes sont surexploités au-delà de certains seuils ou points de basculement. Des politiques bien ciblées, axées sur les domaines, les espèces et les services critiques, sont indispensables si l'on veut éviter les conséquences les plus graves pour les personnes et les sociétés. Il sera extrêmement difficile d'empêcher à court terme la poursuite de la perte de biodiversité due aux activités humaines, mais le phénomène peut être freiné et à certains égards inversé à plus long terme si des mesures d'urgence, concertées et efficaces, sont prises sans attendre à l'appui d'une vision partagée de l'avenir.

64. Le défi le plus important pour la biodiversité est le manque de fonds. On a proposé des mécanismes de financement innovants, qui permettraient de lever des fonds supplémentaires auprès du secteur privé, tels que des versements au titre des services écosystémiques, suivant le principe du bénéficiaire-payeur, un système de paiements compensatoires en fonction des effets néfastes sur la biodiversité, suivant le principe du pollueur-payeur, une réforme des politiques fiscales relatives à l'environnement, la création de marchés pour les produits écologiques, ou encore

des mécanismes de financement internationaux tels qu'une loterie mondiale, des obligations mondiales et des fonds d'affectation spéciale, des garanties publiques et des régimes d'assurance, des prises de participation, des mécanismes de développement vert et une taxe sur les opérations de change[16]. Toutefois, ces mesures ne sont pas acceptées avec enthousiasme par un certain nombre de pays en développement qui craignent des coûts supplémentaires et un recul de l'aide au développement.

65. Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique[21], adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion, le 29 octobre 2010 à Nagoya (Japon), est un accord international qui vise à partager, de manière juste et équitable, les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il prévoit un accès suffisant à ces ressources et le transfert approprié des technologies nécessaires, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et technologies, ainsi qu'un financement adapté, contribuant de la sorte à la préservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses composantes. Ce pourrait être un mécanisme de sauvegarde de la biodiversité supplémentaire. Depuis son ouverture à signature en février 2011, 38 États y ont adhéré[22]. Il présente néanmoins une autre difficulté, à savoir ses incidences sur des régimes internationaux tels que celui des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

66. Pour être efficaces, les mesures visant à remédier à la perte de biodiversité doivent s'attaquer aux causes fondamentales ou aux facteurs indirects de ce déclin. Cela suppose une planification stratégique et une utilisation plus efficiente de la terre, de l'énergie, de l'eau douce et des matières premières pour répondre à la demande croissante et concilier développement et préservation de la biodiversité, le recours à des incitations commerciales, le renoncement aux subventions ayant des effets pervers afin de réduire au minimum l'exploitation de ressources non durables et le gaspillage, la garantie que les avantages découlant de la disponibilité et de l'exploitation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels s'y rapportant – par exemple, l'élaboration de médicaments et de produits cosmétiques – seront partagés de manière équitable avec les pays et cultures d'origine, des campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation pour que chacun comprenne la valeur de la biodiversité et les mesures qui peuvent être prises pour la protéger, y compris des changements dans les habitudes de consommation et les comportements individuels[23].

67. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable est de nature à favoriser de meilleures décisions pour la biodiversité à tous les niveaux et dans tous les secteurs, en particulier les principaux secteurs économiques. Les pouvoirs publics ont un rôle de facilitation essentiel à jouer en la matière. À l'échelon national, les programmes ou les lois peuvent contribuer de manière décisive à créer un climat propice à des initiatives porteuses menées depuis la base par les collectivités, les pouvoirs locaux et les entreprises. Il faut aussi donner aux

---

[21] Voir UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/1.

[22] À la date de soumission du présent rapport.

[23] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, *Perspectives mondiales de la diversité biologique 3*, Montréal (2010). Consultable à l'adresse suivante : www.cbd.int/doc/publications/gbo/gbo3-final-fr.pdf.

populations autochtones et aux communautés locales les moyens d'assumer la responsabilité de la gestion de la biodiversité en prenant les décisions qui s'y rapportent, et mettre au point des systèmes qui assurent le partage équitable des avantages résultant de l'accès aux ressources génétiques.

Océans

68. Les océans, qui occupent 72 % de la surface de la terre, rendent la vie possible, influent sur le climat et les cycles hydrologiques et fournissent des ressources vitales. Avec les îles et les zones côtières, ils font partie intégrante de l'écosystème terrestre et sont essentiels à la sécurité alimentaire mondiale, ainsi qu'à la prospérité économique durable et à la bonne santé de nombre d'économies nationales, en particulier celles des pays en développement[24]. La pêche assure les revenus et la subsistance de millions de personnes dans le monde. En 2008, les ventes de poissons et de plantes aquatiques ont rapporté 106 milliards de dollars, et l'industrie halieutique a constitué un moyen d'existence pour quelque 540 millions de personnes, soit 8 % de la population mondiale[25]. Il importe de tout faire pour que les océans soient des milieux sains et productifs si l'on veut atteindre les objectifs du développement durable, y compris ceux qui ont trait à la promotion d'une économie soucieuse de l'écologie. Jusqu'à présent, toutefois, les progrès ont été lents.

69. Sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la mise en œuvre des décisions relatives aux océans comprend la conclusion de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et le lancement du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer qui vise à conseiller l'Assemblée générale. Cette dernière a par ailleurs instauré un processus régulier d'établissement de rapports et d'évaluation mondiale de l'état du milieu marin. L'application des mesures du ressort des États du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est supervisée par la FAO et la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires relève de l'Organisation maritime internationale. En outre, des organismes régionaux de gestion de la pêche ont été créés pour régler les difficultés propres à telle ou telle région.

70. Malgré ces efforts, l'objectif du Sommet mondial sur le développement durable qui consiste à ramener les réserves de poisson à leur niveau de rendement constant maximal à l'horizon 2015 risque de ne pas être atteint, de même que d'autres objectifs tels que l'inversion de la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité dans les océans et l'élimination des pratiques de pêche destructrices. L'établissement de zones marines protégées, autre décision prise par le Sommet, progresse lentement. La Conférence des Nations Unies sur le développement

---

[24] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe, par. 30.

[25] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010*, première partie, p. 7.

durable est l'occasion d'agir pour accélérer la réalisation de ces objectifs et de prendre des mesures contre les nouvelles menaces que sont l'acidification des océans, les bruits en milieu marin et les débris plastiques, microplastiques et autres débris marins.

IV. Institutions et gouvernance

71. La gouvernance est aujourd'hui à la fois plus complexe et plus ouverte. Elle est plus complexe car les États ne sont pas les seuls acteurs, et plus ouverte car, pour être démocratique et jugée politiquement légitime[26], elle suppose la participation d'acteurs non étatiques, aux premiers rangs desquels figurent les entreprises, les industries et la société civile au sens large.

72. L'attention portée à la légitimité tient au fait qu'un renforcement de l'autorité requise pour promouvoir le développement durable apparaît nécessaire. Pour accroître la légitimité des institutions, il faut des mécanismes et des démarches propres à susciter des attentes communes et cohérentes de la part des parties et des populations concernées, lesquelles peuvent avoir des conceptions très éloignées d'une gouvernance légitime et du développement durable. Ainsi, des pays dont le stade de développement ou la culture politiques diffèrent peuvent avoir des avis divergents sur les possibles arbitrages entre participation universelle et efficacité de la prise de décision, ou le rôle des États et des marchés dans le développement. De même, là où les acteurs du marché (entreprises, associations commerciales, investisseurs) fonderont sans doute la légitimité sur des critères pragmatiques, en fonction de la performance, il est probable que les groupes sociaux et les écologistes seront plutôt attentifs à l'intégrité de l'environnement du corps social et privilégieront la légitimité procédurale et la responsabilité à l'égard de collectivités plus larges. Pour satisfaire aux exigences de légitimité, il faudra trouver des moyens d'encourager la recherche de compromis entre ces interprétations potentiellement divergentes[27].

73. Les institutions et la gouvernance ont une fonction normative, une fonction technique et analytique, une fonction opérationnelle et un rôle dans le suivi de la mise en œuvre. Il faut aussi que les institutions reflètent la prise en compte des trois piliers du développement durable.

74. On a, jusqu'à présent, peu fait en matière d'intégration. Le cadre d'intégration des trois piliers du développement durable est insuffisant à tous les niveaux – international, régional, national et même sous-national et local. Gouvernements et autres acteurs concernés ont dans différentes enceintes imputé cette situation à la fragmentation des institutions, mais celles-ci sont à l'image des fonctions qui leur ont été confiées. Le développement durable ne saurait être un simple codicille du développement global mais en faire partie intégrante. Il importe par conséquent que le cadre institutionnel reflète cette intégration dès le départ.

---

[26] La légitimité politique peut être définie comme l'acceptation et la justification par une collectivité d'un régime commun – voir Steven Bernstein, « Legitimacy in Global Environmental Governance », *Journal of International Law and International Relations*, vol. 1(1-2) (2005).

[27] Steven Bernstein, « Legitimacy in intergovernmental and non-state global governance », *Review of International Political Economy* 18 (février 2011).

75. Quant aux institutions, elles comprennent toutes sortes d'organismes, d'organisations, de réseaux et d'accords plus ou moins formels qui contribuent à l'élaboration et à l'application des politiques. Au niveau mondial, le cadre institutionnel a connu un accroissement spectaculaire du nombre d'organismes et d'accords : on compte aujourd'hui plus de 500 accords multilatéraux en faveur de l'environnement. La gouvernance en matière de développement durable a donc vu sa portée considérablement élargie, mais son fonctionnement n'en reste pas moins fragmenté, faute de cohérence et de coordination.

76. Nombre d'accords n'ont été conclus qu'avec une participation limitée des pouvoirs publics[28], notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature, un réseau mondial qui comprend des gouvernements, mais aussi beaucoup d'acteurs non gouvernementaux, et le Pacte mondial, une alliance formelle qui s'est constituée pour permettre au système des Nations Unies de dialoguer avec le secteur privé, sur la base d'un engagement reposant sur huit principes fondamentaux. On note également d'importantes innovations dans le domaine de l'élaboration de normes et de codes par des acteurs non gouvernementaux, les gouvernements et les institutions internationales y participant à des degrés variables. Diverses initiatives volontaires visent à élargir l'adoption de principes fondamentaux : tel est le cas par exemple des Principes de l'équateur sur le financement, de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, qui a pour objet d'améliorer la qualité des rapports institutionnels sur la durabilité, et du processus tout récemment engagé par l'Organisation internationale de normalisation, sur la question de la responsabilité sociale des entreprises.

77. De plus, la création de réseaux solides et l'échange d'informations entre toutes les parties intéressées, ainsi que la participation de ces acteurs à la prise de décision, pourrait être la voie à suivre pour faire en sorte que l'attention demeure centrée sur l'intégration des trois piliers du développement durable, mais aussi pour en garantir la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi à tous les niveaux.

78. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable pourra examiner différentes options, elle souhaitera peut-être décider de la meilleure manière d'accroître les synergies entre les structures et institutions de façon à tenir les engagements internationaux tout en soutenant les efforts déployés à l'échelon national.

79. Au niveau international, on a insisté sur le fait que le cadre institutionnel devait faciliter la prise en compte des trois piliers du développement durable, en évitant les doubles emplois et en renforçant la cohérence et les synergies[29], y compris entre les activités normatives, techniques et analytiques, et opérationnelles. Les Nations Unies ont besoin, dans le domaine du développement durable, d'un organe intergouvernemental fort, capable de promouvoir l'intégration des trois piliers mais aussi de traiter les questions émergentes et de suivre et évaluer les progrès accomplis sur le plan de la mise en œuvre.

---

[28] Voir A/CONF.216/PC/7.

[29] Voir les comptes rendus des coprésidents des première et deuxième réunions du Comité préparatoire et de la première réunion intersessions consacrée aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Consultables à l'adresse suivante : www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=44 (en anglais).

80. Plusieurs options ont été proposées, s'agissant de renforcer le cadre institutionnel du développement durable, y compris dans le document final des réunions d'Helsinki et de Nairobi[30]. Certaines appellent à la création de nouvelles structures, mais la plupart semblent favorables à un renforcement ou un changement d'échelle des structures existantes. Il y a donc débat sur les avantages que présenteraient respectivement la création d'une nouvelle organisation mondiale de l'environnement, la transformation du Conseil économique et social en un conseil du développement durable, ou l'établissement au sein du Conseil économique et social d'un forum consacré au développement durable. On a également envisagé d'élever la Commission du développement durable au rang d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale en tant que conseil du développement durable.

81. On a proposé de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement de façon à équilibrer les trois piliers et à aligner celui de l'environnement sur les deux autres. Les options examinées consistent à faire du Programme une institution spécialisée, en créant une organisation mondiale de l'environnement ou en révisant simplement le mandat du Programme sans en modifier la structure.

82. Il est également proposé d'améliorer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies en créant un mécanisme interinstitutions pour le développement durable. Les mécanismes actuels[31] souffrent semble-t-il de l'absence d'articulation entre les organes qui prennent les décisions normatives et ceux qui donnent suite aux engagements normatifs pris au niveau mondial. Ceux qui sont actuellement responsables de la mise en œuvre ont le sentiment de n'avoir qu'une influence limitée sur les décisions normatives, à moins d'être expressément mentionnés dans le mandat de leur organe directeur.

83. Sur le plan national, l'une des mesures prises pour assurer la nécessaire intégration a consisté à créer une nouvelle institution, telle qu'un conseil national, mais les résultats ont souvent été décevants. Il semblerait plus efficace d'intégrer les objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans le mandat d'une institution existante. Une budgétisation à plus long terme et des instruments réglementaires bien conçus peuvent faciliter aussi l'intégration.

84. L'intégration peut désigner la prise en compte des dimensions du développement durable dans la formulation des cadres juridiques, la définition des droits de propriété et l'organisation du gouvernement. À un autre niveau, elle peut aussi avoir trait aux mesures d'application quotidiennes, autrement dit à la mise en œuvre concrète des politiques, des décisions de gestion, des instruments et des interventions. Elle se trouve facilitée par des facteurs tels que l'existence des

---

[30] Le document final des réunions d'Helsinki et de Nairobi propose cinq options pour examen : renforcer le PNUE; créer une nouvelle organisation faîtière chargée du développement durable; établir une institution spécialisée, par exemple une organisation mondiale de l'environnement; réformer le Conseil économique et social de l'ONU et la Commission des Nations Unies sur le développement durable; consolider les réformes institutionnelles et rationaliser les structures existantes.

[31] Le Conseil des chefs de secrétariat, et le Groupe de la gestion de l'environnement pour ce qui concerne l'environnement. Plusieurs mécanismes thématiques interorganisations ont été établis, notamment ONU-Énergie, ONU-Océans et ONU-Eau, en vue de favoriser la coopération et le partage de l'information entre les différentes composantes de l'Organisation. Le Groupe des Nations Unies pour le développement assume un rôle dans les activités sur le terrain, en donnant un tour opérationnel aux décisions normatives.

capacités requises au sein du gouvernement et de la société civile, la compatibilité des objectifs, la présence de cadres juridiques et institutionnels favorables, et la facilité d'accès aux données et informations nécessaires à la prise de décisions. À l'échelon national, l'intégration horizontale de l'ensemble des institutions sectorielles et des différents niveaux de gouvernance revêt une importance capitale[28].

85. Aux échelons régional et national, il importe également d'améliorer l'analyse, l'évaluation et la recherche scientifique, ainsi que le suivi et la responsabilisation. Les institutions internationales peuvent à cet égard contribuer au suivi et à la responsabilisation[32], mais les institutions régionales et nationales ont aussi, du fait de leur présence sur le terrain, un rôle à jouer en ce qui concerne l'analyse de la situation locale, la collecte et l'évaluation des données et le renforcement des capacités nationales et locales en matière d'analyse, d'établissement et d'application des cadres réglementaires et incitatifs.

86. Il convient de reconnaître les progrès considérables accomplis au niveau national s'agissant de consolider les mécanismes institutionnels relatifs à la formulation, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. De nombreux pays ont adopté une stratégie nationale de développement durable et les instruments s'y rapportant, mais ces instruments sont rarement ceux auxquels les ministères de l'économie et les donateurs prêtent la plus grande attention. L'un des défis principaux consiste à faire en sorte que ces stratégies aient une incidence réelle sur l'élaboration et l'application des politiques. Divers mécanismes peuvent être utilisés pour suivre les progrès et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, y compris des examens internes, des audits externes, des contrôles parlementaires, des vérifications budgétaires et un suivi fondé sur des indicateurs[32].

87. La Convention des Nations Unies sur le développement durable peut ouvrir la voie à une meilleure articulation entre les niveaux international, régional et national propre à renforcer la mise en œuvre et le suivi des progrès accomplis.

88. Une participation effective de l'État favorise la prise en compte des trois piliers dans l'élaboration et l'application des politiques. Ces deux tâches ne consistent pas simplement à allouer et gérer les ressources avec discernement : la manière de procéder a son importance. En ne s'inquiétant guère de la marginalisation et de la vulnérabilité de certaines couches sociales, ni de la répartition inégale des ressources, on érode la confiance indispensable à toute action collective. Donner aux pauvres et aux groupes marginalisés la possibilité de peser davantage sur les décisions est donc une nécessité prioritaire. Un meilleur accès à l'information peut être un moyen efficace d'autonomiser les plus pauvres.

89. Il est possible de faire davantage pour consolider les progrès accomplis en matière de transparence et de responsabilisation en améliorant l'accès à l'information et en associant les parties concernées à la prise de décisions. À cet égard, la participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement durable revêt une grande importance et doit être intensifiée dans toute configuration future. Ces dernières années, près de 1 000 représentants de neuf

---

[32] Il a notamment été suggéré de créer, dans le cadre d'une réforme éventuelle de la Commission du développement durable, un mécanisme d'examen universel ou volontaire qui en constituerait l'une des fonctions principales.

grands groupes se sont préinscrits aux sessions de la Commission, et plusieurs centaines prennent une part active au processus. Pour accélérer la mise en œuvre à l'échelon national, il faudra cependant, au-delà des efforts en cours, engager le dialogue avec un grand nombre d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales internationales qui, bien que gérant la mise en œuvre de projets de développement durable de grande envergure ne sont actuellement pas représentées aux sessions de la Commission. Il importe par conséquent d'élargir la base de participation des grands groupes aux activités de la Commission[33]. Ces groupes ont aussi pris une part très active aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable[34].

90. Les partenariats sont un autre élément important des arrangements de gouvernance, et la Commission du développement durable a beaucoup fait depuis le Sommet mondial sur le développement durable pour faciliter de tels partenariats entre les gouvernements, les grands groupes et les autres institutions nationales et internationales, de telle sorte que ses décisions se traduisent par des actes sur le terrain. Il convient à présent de franchir une nouvelle étape, et la Conférence souhaitera peut-être examiner plusieurs des options avancées, y compris celle de partenariats dédiés (ou partenariats de partenariats) pour chaque ensemble de décisions relatives aux politiques.

V. Actions dans le cadre de la coopération internationale et mise en œuvre

91. Le développement durable est un contrat entre pays développés et pays en développement, entre acteurs étatiques et intervenants non étatiques, entre riches et pauvres, mais aussi entre générations, dont la coopération internationale est une condition préalable. Sans solidarité et sans un effort vers plus d'équité, il ne peut y avoir de prospérité. La mondialisation a montré que les pays sont aujourd'hui à ce point interdépendants qu'aucun d'entre eux, ni aucune région, ne peut se croire à l'abri de ce qui se produit dans le reste du monde. Par conséquent, le développement de la coopération internationale est dans l'intérêt de tous.

92. On a dit maintes fois que les gouvernements étaient responsables au premier chef de leurs citoyens, mais les gouvernements des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, ont besoin d'être aidés, même s'ils gardent les rênes en main. Ils ont besoin de capacités renforcées et du transfert de technologies et de moyens de mise en œuvre pour pouvoir accéder au développement durable, lequel demande une mutation à la fois économique et sociale et des mesures de protection de l'environnement.

93. Il faut toutefois garder à l'esprit les changements profonds liés à la situation internationale. L'un des résultats les plus visibles de ces changements est l'augmentation du nombre de marchés émergents dynamiques qui jouent un rôle de locomotive de l'économie mondiale. Il y a tout lieu de penser que d'ici à 2025, les pays qui décollent économiquement compteront pour beaucoup dans la croissance mondiale, côte à côte avec les pays avancés, et que le système monétaire

---

[33] Voir A/CONF.216/PC/2.

[34] Voir la page consacrée aux grands groupes sur le site Internet du secrétariat de la Conférence, à l'adresse suivante : www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=35.

international cessera d'être dominé par une seule monnaie. Les économies de marché émergentes, qui concentrent actuellement les trois quarts des réserves de change et où les fonds souverains et autres capitaux entrent pour une part de plus en plus importante dans l'investissement international, vont devenir des acteurs de premier plan sur les marchés financiers. Bref, on assiste actuellement à l'émergence d'un nouvel ordre mondial caractérisé par une distribution plus diffuse du pouvoir économique, et donc à une évolution vers la multipolarité[35].

94. Dans ce monde où les pôles de croissance économique et les centres financiers sont de plus en plus nombreux, les responsables politiques devront se doter des outils et capacités nécessaires pour tirer parti des possibilités tout en préservant leur économie de risques qui demeurent obstinément élevés pendant que l'économie mondiale peine à trouver une base solide.

95. C'est la raison pour laquelle il est si important pour les pays en développement, d'une part, de disposer de moyens de mise en œuvre suffisants et, d'autre part, d'instaurer un climat sûr et favorable offrant assez de marge de manœuvre pour bâtir des économies viables et garantir la justice sociale et l'équité, tout en préservant la planète et en développant une capacité de résistance à tous les chocs, y compris économiques, sociaux et naturels.

96. Cela explique que les tenants d'une économie plus verte soient si nombreux. Mais il ne suffit pas que l'économie soit verte; il faut aussi qu'elle suive le bon modèle, et que, non contents de réduire considérablement les émissions de dioxyde de carbone mondiales, nous nous efforcions de préserver des atouts naturels tels que la pêche et les forêts, de créer des « emplois verts » pour les nouveaux actifs, de plus en plus nombreux, et d'encourager des modèles d'affaires novateurs propres à autonomiser les producteurs pauvres, c'est-à-dire à instaurer une plus grande équité sociale et à arracher les pauvres à la misère.

97. On l'a vu, l'accès à l'énergie et le transfert de technologies sont essentiels en la matière. Ces facteurs sont, bien sûr, étroitement liés à l'octroi et à l'utilisation efficiente de l'aide publique au développement (APD), à l'allégement de la dette et à l'intensification du transfert de technologies dans l'esprit du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités[36], ainsi qu'à une amélioration de l'accès aux marchés et à la réduction des droits de douane au profit des pays en développement.

98. Le chapitre 33 d'Action 21 traite des ressources et des mécanismes financiers. Le coût d'exécution d'Action 21 dans les pays en développement a été estimé à 600 milliards de dollars par an, dont 125 milliards devaient être pris en charge par les pays développés. Le tableau ci-dessous évalue l'état d'exécution des engagements initiaux du chapitre 33 en 2010, à la lumière de plusieurs indicateurs de progrès de base.

---

[35] Banque mondiale, *Global Development Horizons 2011 Multipolarity: The New Global Economy* (2011).

[36] Voir UNEP/GC.23/6/Ad.1.

Tableau

Mécanisme financier	*Engagements, chap. 33*	*Indicateurs de progrès*	*Exécution*
1. Aide publique au développement (APD)	Réaffirmation de l'engagement de consacrer 0,7 % du PNB à l'ADP	Niveaux d'APD de l'OCDE	APD en baisse de 1992 à 2000, en hausse depuis
2. Association internationale de développement (IDA)	Proposition de reconstitution des ressources pour 1992	Reconstitution des ressources de l'IDA	Augmentation des fonds : pays donateurs plus nombreux et contributions plus importantes
3. Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Vers une structure plus transparente et axée sur Action 21	Reconstitution des ressources du FEM	Augmentation des fonds et nombre accru d'accords internationaux bénéficiant de la gestion de ces fonds
4. Aide bilatérale	Renforcement de l'aide	Engagements des donateurs bilatéraux (statistiques de l'aide des pays donateurs de l'OCDE)	Même tendance que l'APD : baisse jusqu'en 2000, en hausse depuis
5. Allégement de la dette	Appui à l'application de l'accord de 1991 du Club de Paris, adoption de mesures	Allégement de la dette; initiatives d'allégement de la dette	Adoption de l'accord de 1991, allègement important de la dette de l'Iraq et de celle du Nigéria récemment, actuellement en baisse
6. Banques multilatérales de développement (BMD)	Soutien accru	Prêts de la Banque mondiale, du FMI et d'autres banques régionales	Augmentation générale des prêts (en fonction des besoins), forte augmentation récente en réponse à la crise financière
7. Investissement étranger direct	Soutien accru	Niveaux de l'investissement étranger direct	En augmentation, mais volatilité des ressources pour différents pays
8. Modes de financement novateurs (par exemple, incitations, permis échangeables, dépenses militaires)	Étude de formules nouvelles de financement	Sources novatrices	Avancées dans l'élaboration de schémas novateurs lors de récentes conférences, en particulier en réponse à la crise financière mondiale

Source : Étude des progrès réalisés concernant l'exécution d'Action 21 et des principes de Rio, projet de rapport, Département des affaires économiques et sociales (à paraître).

99. Le chapitre 33 a également réitéré l'objectif des pays développés de consacrer 0,7 % de leur PNB annuel à l'aide publique au développement, mais le ralentissement de la croissance économique mondiale vers le milieu de l'année 2010 a affaibli la réponse politique, et on s'attend à ce que celle-ci soit nettement moins favorable à court terme, compte tenu en particulier du fait que l'augmentation des déficits des finances publiques et de la dette publique ont compromis le soutien à d'autres mesures de relance budgétaire. Beaucoup de gouvernements, en particulier de pays développés, sont déjà en train d'adopter des mesures d'austérité budgétaire. Cela aura aussi des conséquences négatives sur la croissance économique mondiale en 2011 et 2012[37]. En 2010, les décaissements nets d'aide publique au développement ont atteint 128,7 milliards de dollars, soit 0,32 % du revenu national cumulé des pays développés. Il s'agit du taux le plus élevé jamais enregistré en termes réels, qui représente une augmentation de 6,5 % en termes réels par rapport à l'année 2009. Compte non tenu de l'allégement de la dette et l'aide humanitaire, l'aide bilatérale aux programmes et projets de développement a augmenté de 5,9 % en termes réels, les donateurs ayant continué d'intensifier leurs principaux projets et leurs programmes de développement. Cette augmentation s'est faite essentiellement sous la forme de nouveaux prêts (en progression de 13,2 %), mais les subventions ont elles aussi augmenté (de 6,8 %)[38] (voir fig. 8).

---

[37] *Situation et perspectives de l'économie mondiale en 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.2).

[38] *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2011*.

Figure 8
Aide publique au développement en provenance des pays développés, 2000-2010 (en milliards de dollars constants de 2009 et de dollars courants)

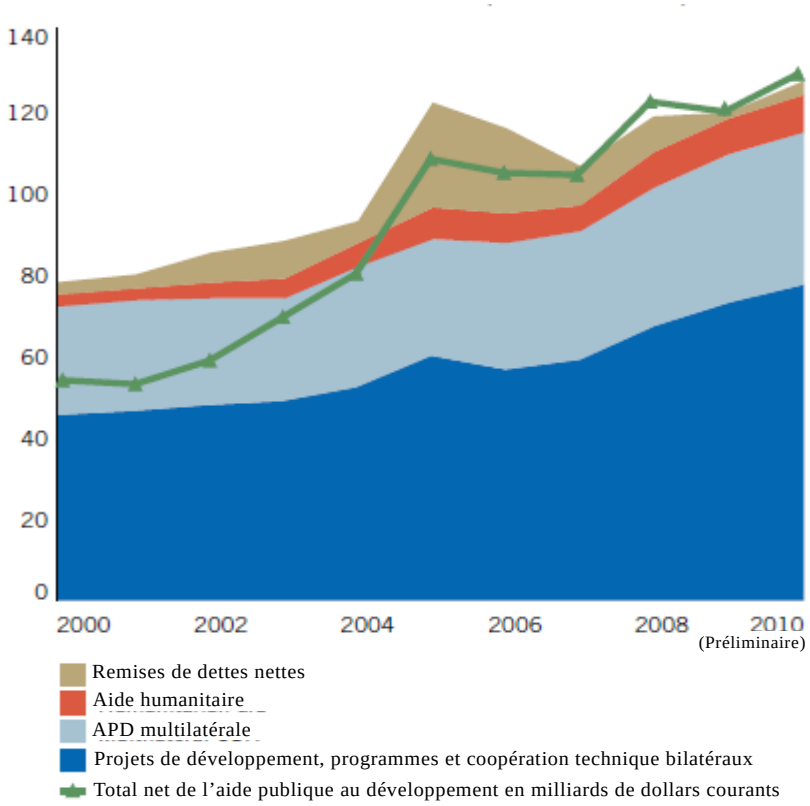

Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2011.*

100. En 2010, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont continué de consacrer plus de 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement, dépassant ainsi la cible fixée par les Nations Unies. Les plus gros donateurs, en volume, ont été les États-Unis, suivis par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Japon. Les pays qui ont le plus accru leur aide publique au développement en termes réels entre 2009 et 2010 sont l'Australie, la Belgique, le Canada, le Japon, le Portugal, la République de Corée et le Royaume-Uni. Pour ce qui est de l'avenir, une étude récente de l'OCDE montre que la plupart des donateurs prévoient de renforcer leur aide au cours des trois prochaines années, quoiqu'à un rythme très ralenti. L'aide augmentera de 2 % par an entre 2011 et 2013, contre 8 % en moyenne par an au cours des trois dernières années[38].

101. La dette extérieure d'un pays a des incidences sur sa solvabilité et sa vulnérabilité face aux chocs économiques. Une meilleure gestion de la dette, le développement des échanges commerciaux et, dans le cas en particulier des pays les plus pauvres, un allégement substantiel de la dette ont réduit le fardeau du service de la dette. Entre 2000 et 2008, le taux moyen du rapport entre le service de la dette et les exportations pour les régions en développement a été ramené de 12,5 % à 3,4 %. En 2009, la crise économique mondiale s'est traduite par une baisse de 21 %

des recettes d'exportation des pays en développement tandis que le montant total des paiements au titre du service de la dette restait pratiquement à son niveau de 2008. De ce fait, le rapport entre le service de la dette et les exportations a augmenté pour toutes les régions en développement sauf l'Asie méridionale, l'Asie occidentale et l'Océanie, la moyenne totale atteignant 3,6 %. Ceux qui en ont ressenti le plus les effets sont les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (PMA)[38].

102. Le commerce mondial a poursuivi sa reprise en 2010, mais la forte croissance observée durant le premier semestre de l'année a commencé à montrer des signes d'essoufflement. Si le volume des exportations de nombreuses économies émergentes a déjà retrouvé, voire dépassé, le niveau record d'avant la crise, les exportations des économies développées n'ont pas encore totalement repris. On s'attend à ce que le commerce mondial affiche une croissance d'environ 6,5 % en 2011 et en 2012, soit un peu moins que le rebond de 10,5 % de 2010. Malgré une reprise graduelle ces deux dernières années, la valeur des importations des trois économies les plus développées était encore, en août 2010, nettement en deçà des records antérieurs à la crise. Le relèvement de leurs exportations se reflète quant à lui dans la croissance rapide des importations des pays de l'Asie orientale et de l'Amérique latine[37].

103. Malgré la crainte d'un regain de protectionnisme au début de la crise économique en 2008, la forte gouvernance internationale qui a émergé du sommet du G-20 et d'autres initiatives multilatérales a évité le retour à des pratiques commerciales restrictives. La grande majorité des produits exportés par les pays en développement sont désormais importés sans droits de douane dans les pays développés. Au cours des dernières années, on a constaté une légère augmentation de la proportion d'importations en franchise de droits provenant de pays en développement autres que les PMA, ce qui représente, pour les deux groupes de pays, environ 80 % de leurs exportations[38].

104. Grâce à la baisse générale des tarifs douaniers dans les marchés développés, de plus en plus de produits sont désormais régulièrement importés en franchise de droits au titre du traitement de la nation la plus favorisée de l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, là où ce régime n'est pas appliqué, 19 % seulement des exportations des pays en développement vers les pays développés ont bénéficié d'un « vrai » traitement préférentiel. Néanmoins, le régime préférentiel d'admission en franchise de droits demeure le principal mode d'accès des PMA aux marchés des pays développés. La proportion des exportations des PMA qui en bénéficient a augmenté au fil des ans pour atteindre 53 % en 2009. Tous les pays développés, sauf un, ont accordé l'accès aux marchés en franchise de droits à au moins 97 % des produits en provenance des PMA[38] (voir fig. 9).

Figure 9

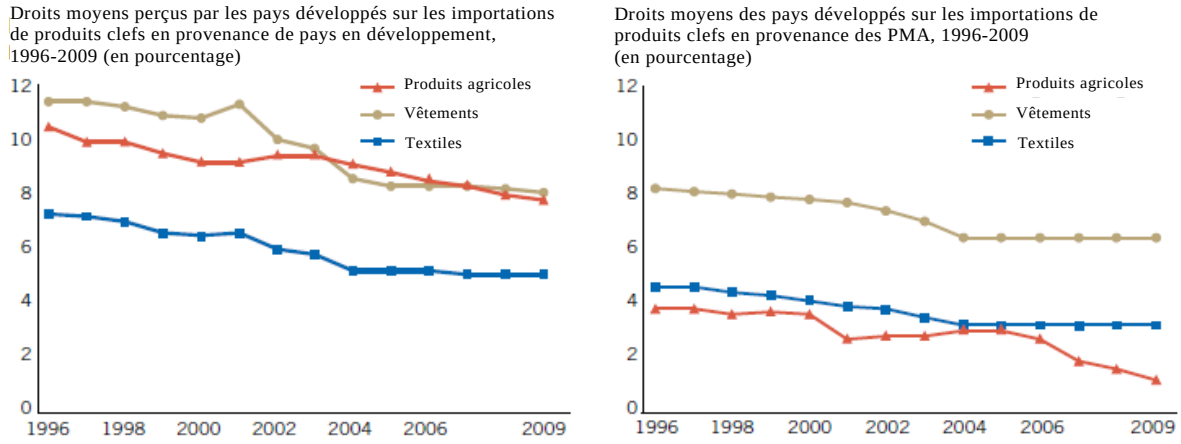

Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2011*.

105. La principale difficulté reste de trouver des moyens de parvenir à une coordination efficace et crédible des politiques des grandes économies. À cet égard, certains considèrent que le cadre de formulation des politiques du G-20 pour un rééquilibrage mondial durable serait utile s'il était plus précis et opérationnel. Définir des objectifs clairs et vérifiables contribuerait à rendre les parties comptables de leurs décisions. Cela permettrait aussi de réaliser des investissements stratégiques dans les infrastructures (énergie, transport, etc.) pour appuyer la transition vers une économie verte. Plusieurs pays donnent déjà la priorité aux investissements écologiques et établissent des stratégies et des politiques tendant à soutenir l'avènement de cette économie, tandis que les chercheurs élaborent le fondement conceptuel et empirique de ces politiques.

106. La nécessité de disposer d'un accès abordable aux écotechnologies existantes et nouvelles se fait pressante en raison de la menace climatique. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement organisée à Stockholm en 1972, le transfert des technologies et le partage des connaissances sont au cœur des discussions sur les moyens de parvenir au développement durable et de répondre aux difficultés que cela pose au niveau mondial. Parallèlement, les pays en développement vont avoir besoin d'aide pour créer leurs propres capacités technologiques de manière à passer sans heurts à une économie à faibles émissions de carbone tout en préservant leur compétitivité dans une économie mondiale ouverte. En élaborant des plans de renforcement des capacités technologiques, une attention plus importante sera accordée aux demandes des utilisateurs, à l'optimisation de la coordination de l'aide et de la collaboration des donateurs, aux investissements en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional et mondial et à l'accroissement du rôle des technologies de l'information dans le cadre du renforcement des capacités.

VI. Avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

107. Depuis le dernier rapport consacré à Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable[39] ont été présentés et, à la date du présent rapport, une réunion intersessions[39] et deux sessions du Comité préparatoire[40] avaient eu lieu. La première réunion intersessions, de caractère informel, a été consacrée à l'examen d'un avant-tirage non édité du Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les conclusions de la réunion ont pris la forme d'un résumé établi par les coprésidents[41].

108. À sa deuxième session[42], de caractère officiel, organisée dans le cadre de la préparation de la Conférence, le Comité préparatoire a examiné le rapport de synthèse officiel[43], dûment actualisé pour tenir compte des nouveaux apports et des vues exprimées par les participants à la réunion intersessions. Un compte rendu des débats figure dans mon rapport sur l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable[28]. Les conclusions de la réunion ont pris la forme d'un résumé établi par les coprésidents[44].

109. Au cours de sa deuxième session, le Comité préparatoire a également adopté une décision dans laquelle il a prié le Bureau d'entreprendre un processus ouvert, transparent et général, dirigé par les États Membres, pour élaborer dans les délais prescrits un projet de texte, fondé sur tous les apports préparatoires, qui servir[ait] de base au document final de la Conférence. Il a également invité tous les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et les parties prenantes à fournir leurs apports et contributions par écrit avant le 1er novembre 2011, pour qu'ils soient inclus dans un document récapitulatif qui servir[ait] de base à l'établissement de l'avant-projet de document final. En outre, il a prié le Bureau d'établir un texte récapitulatif de ces rapports et contributions, de le présenter aux États Membres et autres parties prenantes lors de la deuxième réunion intersessions, qui se tiendr[ait] à la mi-décembre 2011, et de chercher à obtenir leurs observations et de nouvelles orientations afin que les Coprésidents présentent, au nom du Bureau, l'avant-projet de document final, pour examen, début janvier 2012 au plus tard. Il a aussi recommandé au Bureau d'organiser une réunion de trois jours en janvier 2012 afin de débattre de l'avant-projet de document final et de réserver une semaine entière pour la tenue de négociations au cours de chacun des mois de février, mars et avril 2012, en veillant à ce que ces réunions soient des consultations informelles.

110. Le Comité préparatoire a décidé que la Conférence se déroulerait du 4 au 6 juin 2012 et qu'il tiendrait sa troisième session du 28 au 30 mai 2012.

111. Le Bureau a envoyé en mars 2011 une lettre à tous les États Membres, aux organisations du système des Nations Unies et à tous les autres intervenants

---

[39] Première réunion intersession, 10 et 11 janvier 2011, New York.
[40] Deuxième réunion du Comité préparatoire, 7 et 8 mars 2011, New York.
[41] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=13&nr=24&menu=25.
[42] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=13&nr=28&menu=24.
[43] Voir A/CONF.216/PC/8.
[44] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&nr=217&type=12&menu=24&template=435.

intéressés pour les inviter à faire connaître leurs contributions le 1er novembre 2011 au plus tard, et a publié en juillet 2011 une note d'orientation relative à la présentation des contributions[45].

112. Le Bureau a aussi demandé au Secrétaire général de la Conférence et au secrétariat de la Conférence de conduire une étude sur les cinq options prévues dans le document final des réunions de Nairobi et d'Helsinki. Le secrétariat a entrepris ce travail en consultation avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Celui-ci a estimé nécessaire d'élargir la portée de l'étude pour y inclure des moyens de renforcer chacun des trois piliers et de les intégrer de façon plus efficace. L'étude sur le document final des réunions de Nairobi et d'Helsinki s'insérera donc dans cette étude plus générale demandée par le Comité exécutif, laquelle sera présentée en septembre 2011.

113. Les États Membres[46], les entités du système des Nations Unies[47] et les grands groupes[48] organisent également une série de réunions préparatoires. Les commissions régionales ont fixé les dates de leurs réunions préparatoires entre septembre et décembre 2011[49]. De nombreux documents ont été établis en préparation de ces réunions et à la suite de débats, ainsi que dans le cadre du processus de préparation dans son ensemble[50].

114. Le Secrétaire général de la Conférence[51] et le Secrétariat de la Conférence[52] aident les États membres dans leurs travaux préparatoires en coorganisant des réunions, en rédigeant des documents de travail et des résumés, en appuyant les réunions du Bureau et en établissant les documents officiels qu'ils ont demandés.

115. Le secrétariat appuie également les préparatifs à l'échelon national sous la forme d'une proposition de projet conjoint établie par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et le PNUD. Compte tenu du besoin urgent d'un appui au niveau des pays, le DAES contribue, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités, aux préparatifs menés dans 21 pays, essentiellement des PMA. Des notes d'orientation ont été envoyées aux équipes de pays des Nations Unies pour aider les pays à préparer la Conférence.

116. L'équipe du secrétariat travaille en étroite coordination avec les grands groupes à l'organisation d'ateliers consultatifs et d'autres activités de formation. Elle continue aussi de s'efforcer de collecter des fonds pour le fonds d'affectation spéciale de la Conférence afin d'améliorer les préparatifs au niveau national et la participation des pays en développement et des grands groupes aux réunions préparatoires.

117. Le site Web de la Conférence[53] a été amélioré. Outre le fait qu'il est plus convivial, il fournit une profusion d'informations sur différents aspects de la

---

[45] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=12&nr=238&menu=32.
[46] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=50.
[47] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=29.
[48] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=27.
[49] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=26.
[50] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=20.
[51] Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales nommé par le Secrétaire général en mai 2010.
[52] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=37.
[53] Voir www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=14.

préparation de la Conférence et est mis à jour quotidiennement. Des protocoles ont été établis pour permettre aux États membres et aux autres intervenants d'accéder à leurs pages respectives pour actualiser directement les informations qui s'y trouvent, et de soumettre en ligne leurs contributions au document récapitulatif. Les bulletins d'information bihebdomadaires de la Conférence Rio +20 font aussi régulièrement le point sur la situation.

118. Le secrétariat de la Conférence poursuit aussi ses préparatifs avec le Gouvernement hôte (le Brésil) et une équipe spéciale interdépartementale a été établie à cet effet. À la date du présent rapport, le secrétariat avait entrepris quatre missions au Brésil, axées sur l'évaluation des besoins de sécurité liés à la Conférence, et des bâtiments et lieux nécessaires à son déroulement, ainsi que sur tous les autres aspects logistiques, comme le nombre de salles de conférence requises et l'accord avec le pays hôte. Dans le cadre de ces préparatifs logistiques, le secrétariat de la Conférence et le Gouvernement hôte s'efforcent aussi d'adopter des pratiques durables, et étudient notamment la possibilité d'une conférence sans papier.

119. En ce qui concerne l'organisation de la Conférence et de la troisième réunion de son Comité préparatoire, on pourrait envisager, compte tenu des ressources disponibles, les modalités suivantes :

a) Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Réunions plénières de haut niveau :

- Séance d'ouverture de la réunion plénière de haut niveau le 4 juin 2012 de 9 heures à 13 heures sur le site de la Conférence;
- Quatre séances de la réunion plénière de haut niveau le 4 juin de 15 heures à 19 heures, le 5 juin de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures, et le 6 juin de 9 heures à 13 heures sur le site de la Conférence;
- Séance de clôture de la réunion plénière de haut niveau le 6 juin de 15 heures à 19 heures sur le site de la Conférence, qui devrait être marquée par l'adoption du document politique ciblé et du rapport de la Conférence.

Grande commission de la Conférence

La Grande commission serait établie conformément au Règlement intérieur de la Conférence. En cas de besoin, elle se réunirait parallèlement aux séances plénières, à l'exception des séances d'ouverture et de clôture. Sa principale tâche serait de mettre la dernière main au document final de la Conférence et de régler toutes les questions en suspens.

Tables rondes de haut niveau[54]

Différentes options sont envisagées. L'une d'elles consisterait à organiser quatre tables rondes de haut niveau pendant les travaux de la Conférence : une le premier jour (l'après-midi), deux le deuxième jour (le matin et l'après-midi) et une

[54] Il conviendrait de prendre une décision sur les tables rondes et les manifestations de partenariat en ce qui concerne notamment le nombre, les dates et le thème des tables rondes, leurs participants et la présentation de leurs conclusions, en consultation avec le Bureau du Processus préparatoire de la Conférence.

le troisième jour (le matin). Les tables rondes se dérouleraient parallèlement aux séances plénières, et les rapports établis à l'issue de ces tables rondes pourraient être présentés à la séance plénière de clôture.

Autres manifestations organisées en marge de la Conférence

Il est proposé d'organiser quatre manifestations de partenariat afin d'offrir aux partenariats établis par la Commission du développement durable et autres initiatives de mise en œuvre multipartites la possibilité de rendre compte des progrès accomplis et de recenser de nouvelles activités et de nouveaux engagements. Ces manifestations auraient lieu le premier jour (dans l'après-midi), le deuxième jour (le matin et l'après-midi) et le troisième jour (le matin) des travaux. Un rapport serait présenté à la séance plénière de clôture.

On pourrait aussi établir, dès la troisième session du Comité préparatoire, un centre d'apprentissage qui proposerait tout au long de la Conférence des formations sur le développement durable, y compris sur les thèmes de la Conférence, suivant la disponibilité de formateurs qualifiés et la demande des participants. Le programme et la description des formations, ainsi que le nom de l'instructeur et la langue d'enseignement, seraient disponibles avant l'ouverture de la Conférence. Un rapport sur le centre d'apprentissage serait présenté à la séance plénière de clôture.

b) Troisième session du Comité préparatoire[54]

La troisième session du Comité préparatoire pourrait comprendre des séances plénières d'ouverture et de clôture, des réunions du groupe de travail spécial chargé du document final, une table ronde réunissant les différentes parties concernées et des séances consacrées aux résultats des évaluations volontaires nationales. Le groupe de travail spécial chargé du document final se réunirait selon que de besoin chaque jour de la session du Comité préparatoire. Il commencerait ses travaux immédiatement après la séance d'ouverture et les conclurait avant la séance plénière de clôture, durant laquelle il présenterait son rapport. La table ronde multipartite pourrait se dérouler l'après-midi du premier jour et le matin du deuxième jour. On pourrait consacrer deux séances aux résultats des évaluations volontaires nationales l'après-midi du deuxième jour et le matin du troisième jour de la session. Des rapports sur les dialogues multipartites et les évaluations volontaires nationales figureraient dans le rapport de la troisième session du Comité préparatoire pour transmission à la Conférence.

VII. Étapes suivantes

120. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale examinera les questions de développement durable au titre du point 19 a) de son ordre du jour[55]. Elle pourra à cette occasion arrêter les détails et modalités de l'organisation de la Conférence. Dans cette optique, il est recommandé à l'Assemblée générale :

a) De prendre note de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable décrit dans le présent rapport et

[55] Sur la base de l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (A/66/150).

d'approuver les recommandations contenues dans le rapport de la deuxième session du Comité préparatoire;

b) D'approuver l'ordre du jour provisoire de la Conférence;

c) De se prononcer sur l'organisation des travaux de la troisième session du Comité préparatoire et des travaux de la Conférence[56];

d) D'approuver le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence envisagé par le Comité préparatoire et contenu dans le document A/CONF.216/PC/4;

e) D'approuver les dispositions prises concernant l'accréditation et la participation à la Conférence des organisations non gouvernementales et des autres intervenants concernés;

f) De décider que la Conférence sera ouverte à tous les États Membres de l'ONU et aux États membres des institutions spécialisées, avec la participation d'observateurs, conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale et de ses conférences, et au Règlement intérieur de la Conférence;

g) De prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les résultats de la Conférence à sa soixante-septième session, et de décider d'insérer, dans l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, un point intitulé « Mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 » compte tenu de l'issue de la Conférence.

---

[56] Sur la base de la proposition du Bureau du Processus préparatoire de la Conférence.